

Objet

Les cas confirmés de CoVID-19, ainsi que les cas négatifs avec signes de gravité ou avec risque de complication ([Groupes à risque](#)) sont suivis en ambulatoire par le cabinet de médecine générale selon l'algorithme général de prise en charge. Les autres patients testés négativement ne font en principe pas l'objet d'un suivi. Cependant, la nécessité de les recontacter est laissée à l'appréciation du médecin.

Ce document présente les grandes lignes de ce suivi. Il présente aussi les consignes à donner aux patients en isolement à domicile.

Suivi ambulatoire

Dans la mesure du possible et en fonction de l'état clinique du patient, ce suivi se fait **préférentiellement par téléphone ou par visio-conférence**. Si nécessaire, une consultation au cabinet peut être envisagée (en respectant au mieux les indications de filière dédiée : Document [Filière dédiée CoVID-19 en cabinet](#)). **Les visites à domicile sont à envisager en dernière solution.**

Un contact téléphonique avec le patient en isolement par un-e soignant-e du cabinet (de préférence médecin ou infirmière) est prévu à J6. **L'objectif est de faire le point sur les symptômes initiaux et de rechercher des signes d'aggravation. En cas de signes d'alerte, le médecin doit envisager d'adresser le patient à l'hôpital.** Enfin, un contact à J10 peut se faire, notamment pour décider de la levée de l'isolement.

Conseils à donner au patient en isolement à domicile et à son entourage

Les mesures consistent principalement à prévenir la transmission du virus et à soulager les symptômes.

Mesures thérapeutiques à domicile

- Auto-surveillance des symptômes à la recherche de signes de gravité
 - o Fièvre persistante ou fièvre élevée $\geq 40^{\circ}\text{C}$ (surveillance de la température 2 fois par jour)
 - o Détresse respiratoire, essoufflement (à la parole), forte pression ou douleurs thoracique
 - o Lèvres ou visage bleuâtre (cyanose)
 - o Asthénie persistante
 - o Etat confusionnel
- Le traitement de choix en cas de fièvre (température $>38^{\circ}\text{C}$) est le paracétamol
 - o 1g 4 fois par jour maximum, laisser 4 à 6 heures entre chaque prise
 - o Insuffisance rénale sévère : 1g 3 fois par jour maximum, laisser 8 heures entre chaque prise
 - o Dysfonctionnement hépatique, déshydratation, malnutrition, éthyliste chronique, prise d'inducteurs enzymatiques: 1g 2 fois ou 500mg 4 fois par jour maximum, laisser 6 heures entre chaque prise
 - o Contre-indication : insuffisance hépatique sévère
- Le recours aux anti-inflammatoires (ibuprofène, diclofénac, ketoprofène, naproxène, etc...) n'est pas à envisager en première intention.

[Une synthèse des données relatives aux médicaments](#) en lien avec l'épidémie de CoVID-19 est disponible.

Mesures d'isolement

Il est conseillé de fournir au patient (en plus des deux masques remis au cabinet) une fiche d'information concernant les mesures d'isolement à domicile et les mesures de précautions que ses proches doivent prendre.

Mesures d'isolement pour le patient :

- Feuillelet d'information: [Dépliant-Isolement à domicile pour personnes CoVID-19](#) (HPCI)
- **La durée est de minimum 10 jours depuis le début des symptômes, avec absence de symptômes depuis au moins 48h.**
- Si vous présentez toujours des symptômes après 10 jours, prenez contact avec votre médecin traitant ou la hotline du médecin cantonal (0800 316 800).
- [Vidéo](#) des mesures d'isolement pour les adultes et adolescents

Mesures d'isolement pour les proches :

- Mesures de précautions pour l'entourage : [Dépliant- Quarantaine de Contact Étroit de CoVID-19](#) (HPCI)
- Les proches doivent rester minimum 10 jours en isolement

NB. il est rappelé que les personnes symptomatiques testées négatives restent à domicile jusqu'à disparition des symptômes, comme recommandé pour le contrôle de la propagation des autres virus respiratoires.

Documents de référence :

World Health Organization, Home care for patients with COVID-19 presenting with mild symptoms and management of their contacts, Interim guidance, 17 March 2020

www.uptodate.com, monographie paracétamol, consulté le 29.06.2020

www.hpci.ch, consulté le 29.06.2020